

LE POINT DU JOUR.

Piet lux.

Du 23 FRUCTIDOR, an V de la République. — Samedi 9 Septembre. 1797.

Continuation de la séance permanente des deux conseils. Nomination par le conseil des anciens d'un nouveau membre du directoire à la place de Barthelmy. Nouvelle liste des candidats présentés par le conseil des 500 pour remplacer Carnot. Approbation par le conseil des anciens de la résolution qui condamne nombre de journalistes à la déportation.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence de Lamarque.

Séance du 22 au matin.

La séance est reprise à une heure :

Un secrétaire donne lecture de la loi sanctionnée par le conseil des anciens, qui enjoint à tous les membres du nouveau tiers de prêter le serment de haine à la royauté, à l'anarchie et d'attachement à la constitution de l'an III.

On demande que les députés du nouveau tiers soient appelés à la tribune pour y prêter le serment.

L'appel alloit commencer, mais la commission des inspecteurs demande la parole :

Jacomín paroît à la tribune, en son nom : les citoyens, dit-il, qui ont été exclus du corps législatif, par la loi du 18 fructidor, demandent des passe-ports des mandats pour leur indemnité de ce mois, et pour leur frais de route ; la commission prend, à cet égard, l'avis du conseil, et propose la résolution suivante :

Il sera délivré par la commission des inspecteurs aux citoyens exclus du corps législatif par la loi du 18 fructidor, mais contre lesquels il n'existe aucune charge, les passeports d'usage pour se rendre dans la commune qu'ils désigneront, et des mandats pour l'indemnité du mois de fructidor, laquelle indemnité leur tiendra en même tems lieu de frais de voyages.

Coupé (de l'Oise) pense qu'il y auroit de l'injustice à ne pas accorder les frais de voyage, et il demande qu'il leur en soit alloué.

Cet amendement est renvoyé à la commission, et le conseil se borne en ce moment à arrêter que les députés exclus par la loi du 18 fructidor, recevront l'indemnité due pour ce mois.

On procède alors à l'appel nominal des députés du nouveau tiers, et 70 membres prêtent à la tribune le serment de haine à la royauté.

Le conseil des anciens a rejeté une résolution qui fixoit la solde à accorder aux officiers réformés. Savary en présente un autre qui est adopté en ces termes :

Art. I. Le traitement provisoire, accordé aux officiers réformés leur est continué.

II. Les traitemens des commissaires ordonnateurs seront réduits à 2000 liv., et ceux des commissaires ordinaires à 900 liv.

Sur la proposition de Talot au nom de la commission des inspecteurs, le conseil arrête que demain il se réunira au lieu ordinaire de ses séances.

Le président annonce que le conseil des anciens a nommé pour membre du directoire en remplacement de Barthelmy, Merlin ministre de la justice. En conséquence, le conseil procède à un nouveau scrutin pour le remplacement de Carnot.

Séance de la nuit du 22 au 23.

La séance est reprise à 8 heures. On procède au scrutin pour la nomination d'un membre du directoire en remplacement de Carnot.

Pendant le dépouillement, Levallois obtient la parole pour une motion d'ordre : Avant cette journée mémorable qui est une véritable révolution et une révolution complète, la constitution étoit comme une place sans défense, des traitres, des nouveaux Simons s'étoient introduits parmi nous pour la renverser, placés entre l'alternative de la sauver en la violant ou de la perdre en la respectant trop rigoureusement, vous êtes sortis des limites tracées par elle pour la maintenir.

Les grandes mesures que vous avez prises, les lois de salut public que vous avez rendues, environnent la

constitution aujourd'hui, d'un double rempart, mais il vous reste une autre tâche à remplir, il faut des signes qui parlent aux yeux et frappent l'imagination.

Je demande : 1^o. qu'il soit élevé des monumens pour perpétuer le souvenir de la journée du 18 fructidor.

2^o. Que tous les ans on en célèbre l'anniversaire.

3^o. Que les procès-verbaux des séances des 18, 19, 20, 21 et 22 fructidor soient imprimés et envoyés aux départemens et aux armées.

Appuyé, s'écrient plusieurs membres, et le conseil consulté adopte le principe.

On réclame le renvoi de la rédaction de la proposition à une commission. Le renvoi mis aux voix est prononcé. On demande ensuite l'impression du discours.

Salicetty : Le préopinant à dit que la journée du 18 fructidor étoit une révolution, cela n'est pas exact ; car une révolution est un changement de gouvernement, et il ne s'agit ici que d'une conspiration déjouée, que des traités punis. Je demande que cette phrase du discours de Levallois en soit retranchée.

Levallois : Je n'ai là employé qu'une expression figurée à laquelle je ne tiens point, et j'appuie l'amendement.

L'impression est alors mise aux voix et prononcé, mais avec l'amendement portant que la phrase où la journée du 18 est qualifiée de révolution sera retranchée.

On proclame la liste des candidats parmi lesquels doit être choisi le successeur de Carnot.

Elle est composée de François Neuf-Château, de Garat ex-ministre, du général Ernouf, du général Massena, du général Augereau, de Gohier ex-ministre, de Charles Lacroix, de Monge ex-ministre, de Talleyrand-Perigord ministre des relations extérieures, et de Ginguené directeur de l'instruction publique.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence de Roger-Ducos.

Séance de la nuit du 21 au 22.

Lecointeux demande que le rapport sur la déportation de plusieurs journalistes soit ajourné à demain, parce que les nouveaux membres nommés dans les différentes commissions à la place de ceux qui ne sont plus au conseil, seront occupés toute la soirée à prendre connoissance des résolutions qu'ils sont chargés d'examiner, et ne pourront pas assister à la séance.

Lecointeux observe que le directoire s'est déjà assuré des journalistes, ainsi il n'y a pas de danger à ajourner à demain. D'ailleurs il faut que la commission puisse se procurer un exemplaire de chaque journal.

On demande de nouveau l'ordre du jour.

Creuzé-Latouche observe qu'il ne peut y avoir de

danger à ajourner, car ceux qui avoient à disparaître sont disparus.

Lacombe-Saint-Michel dit que parmi les journalistes dont on propose la déportation, il en est un qui a fait plus de mal dans le midi que cinquante compagnies de voleurs, c'est l'Anti-Terroriste, de Toulouse. La peste est moins dangereuse, dit-il, que cet homme qui alloit semer la calomnie et l'opprobre sur les meilleurs citoyens, séparant les meilleurs amis, divisant les familles. La déportation est une peine trop douce pour eux, et si ce n'eût été le respect religieux des citoyens pour les lois, plusieurs, sans doute, se seroient fait justice de ces hommes, d'autant plus dangereux qu'ils avoient mille et mille bouches pour diffamer les meilleurs citoyens.

Si vous mettez entre la proposition qu'on vous fait d'éloigner ces hommes du milieu de nous, et l'adoption de cette mesure, un intervalle trop grand, vous leur donnerez les moyens d'échapper. Je ne veux pas refuser à la commission huit heures de plus ou de moins, mais je demande qu'elle fasse son rapport au plutôt.

Creuzé-Latouche répond que cette résolution renferme une question de la plus grande importance. Il l'ajourne à demain.

Lebreton ajoute que cet ajournement est d'autant plus nécessaire qu'il faut que la commission se procure des exemplaires des journaux, dont on propose la déportation.

Ils sont connus, s'écrie-t-on.

Pas de tout le monde, dit Lebreton, car bien des personnes ne les lisoient pas. D'ailleurs plus nous appuierons notre décision sur des pièces, plus elle aura de poids.

Le conseil ajourne le rapport à demain.

Le président : Puisque le conseil vient d'ajourner le rapport à demain, je lui propose de fixer l'ouverture de la séance à 9 heures du matin.

Cette proposition est adoptée.

Séance du 22 fructidor.

Le conseil ouvre sa séance par la prestation du serment prescrit à tous les membres du nouveau tiers.

Rossée fait le rapport sur la résolution qui condamne à la déportation les auteurs, entrepreneurs et collaborateurs des journaux incendiaires et provocateurs de royauté.

Ils auroient mérité la peine de mort, portée par les lois ; on ne peut donc se dispenser de les bannir du sol qu'ils ont souillé de tant de crimes. Ils ont été les complices des conspirateurs ; ils conviennent donc qu'ils partagent leur sort. Il demande que la résolution soit approuvée.

Après une deuxième lecture, le conseil l'approuve.

On procède à la nomination d'un nouveau membre du directoire. Le nombre des votans est de 139.

Merlin, ministre de la justice a obtenu 74 voix, François de Neufchâteau 56, Gohier 3, Charles Lacroix 1, Augereau 1, Garat 1.

Merlin est en conséquence proclamé membre du directoire, en remplacement de Barchélemi.

MINISTÈRE DE LA POLICE.

Rapport des citoyens chargés par le ministre de la police générale, de la proclamation de la loi sur les mesures de salut public, et des messages du directoire exécutif.

La loi du 18 de ce mois, relative aux députés, émigrés et prêtres insoumis, a été proclamée dans la ville de Paris, par les citoyens Bréon et Mangourit, avec une musique militaire, et un détachement de hussards commandé par l'adjudant-général Colin.

La première lecture s'est faite sur la place de la Bastille; la deuxième, aux Quinze-Vingts; la troisième, la place Maubert; la quatrième, carrefour de la Croix-Rouge; la cinquième, sur la place du palais Egalité.

La marche a parcouru les rues les plus populeuses; elle a été précédée et suivie d'une multitude immense. La joie étoit peinte sur tous les visages; souvent elle répétoit les airs chéris de la Marseillaise, de Ça ira et du départ nous avons enfin retrouvé le parisien de 1789.

A la place de la Bastille, cercle très nombreux autour du proclamateur, interrompu par les cris de vive la république! à chaque article portant une mesure de salut: ce qui concerne la sévérité envers les prêtres a été accueilli avec transport, ainsi que les noms des conspirateurs royaux déportés, ceux sur-tout de Carnot, Boissi-d'Anglas, Camille Jordan, Dumolard, Henri-Larivière; au nom de Pichegru, on a applaudit très-long-tems, en criant, le traître.

Devant les Quinze-Vingts, concours encore plus nombreux, joie non moins éclatante; à la place Maubert et au carrefour de la Croix-Rouge, la loi a été reçue avec enthousiasme. Quant au peuple, assemblé en très-grand nombre sur la place du Palais-Egalité, ses élans, ses cris de joie, ses chapeaux en l'air, ont prouvé aux royalistes que les républicains avoient été comprimés, mais qu'au premier mouvement ils avoient recouvré leur énergie.

Enfin, le rapprochement, la communication du gouvernement avec le peuple, le vrai peuple de Paris, a produit le meilleur effet, et je ne doute pas que cette énergie ressuscitée ne soit dirigée par l'esprit de sagesse que j'ai remarqué dans la masse générale.

Pour copie conforme,
Le ministre de la police-générale.
Signé, Sottin.

On circule librement dans Paris: mais on ne laisse sortir des barrières que les piétons munis en règle.

Le 18 fructidor, le départ des lettres particulières a été suspendu, de sorte que le mouvement qui a eu lieu n'aura été annoncé que par des voies officielles et sûres.

A six heures, autour de Paris, les maîtres de postes avoient reçu l'ordre de ne livrer des chevaux qu'aux courriers du gouvernement.

On dit que les députés qui doivent être déportés sont sortis hier matin de Paris par la porte Saint-Martin, escortés de deux détachemens de cavalerie, et de quatre pièces de canon. L'on désigne le Madagascar pour le lieu de la déportation.

Détails sur l'arrestation de la commission des inspecteurs des deux conseils.

Le citoyen général Verdière, ancien aide-de-camp du général Buonaparte, reçut l'ordre d'arrêter la commission des inspecteurs; pour ce, il s'est transporté à la ditte commission avec une force suffisante pour éviter tout inconvénient. Arrivé au lieu de leur séance, il leur notifia l'ordre qu'il avoit reçu de les conduire dans la tour du Temple. Tous se sont écriés qu'ils périroient plutôt que de sortir; ce qu'ils ont dit, en se découvrant la poitrine, et vomissant des injures, telles que celles-ci: il y a long-tems que vous cherchez des victimes; eh bien, frapper.

Le général leur répondit: citoyens, nous ne sommes point ici pour vous insulter, mais pour mettre à exécution l'ordre que je viens de vous exhiber. Ils persistèrent, en disant au général de porter leur réponse à ceux qui l'avoient envoyé. Le général leur fit connoître combien la cause des amis de la liberté étoit basée sur l'humanité, en dépêchant son aide-de-camp qui revint peu après, chargé de rendre ses propres expressions: dites leur que si sous deux heures ils ne sont pas rendus à leur destination, j'irai les y conduire.

Rovère, Bourdon entrèrent en furie, en vomissant des injures. Bourdon voulut se jeter sur une arme: willor arracha l'habit d'un vétéran, nommé Grolar, mais il céda aux représentations d'un de ses collègues, et dit: eh bien! marchons. Bourdon en fut quitte pour son habit déchiré. Ils furent tous mis dans des voitures et conduits au Temple, où en entrant, le peuple a crié à plusieurs reprises: vive la république! à bas les tyrans!

Signé Perrin.

Extrait des déclarations de Duverne du Presle ou Du-nant.

Ous nous occupions de renouer des intelligences dans la Vendée. Nous étions assurés du succès dans le Haut-Poitou.

Un chevalier de Pallu Daparc a commencé une ova-

nisation. Il assure avoir des intelligences jusqu'à Rochefort, à Bordeaux; alloit se rendre d'Angleterre le duc de Lorges, pour organiser ce pays sous notre direction.

A Paris, il y a deux compagnies de formées. Une d'elles est aux ordres de Monsieur de Frinville, je crois. Je ne connois pas le commandant de l'autre. Paris, comme vous l'imaginez bien, est le foyer de nos intelligences.

Jusqu'à présent nous n'avions pas essayé de corrompre à prix d'argent. Nous l'aurions tenté maintenant, afin de nous procurer des données sûres sur le projet du gouvernement.

« Je vous ai dit que j'avois entre les mains, le plan de descente en Irlande, ou plutôt le rapport de Carnot relatif à ce plan. Je sais Je bien comment on me l'a procuré, mais je ne sais pas qui. Je pourrais aisément le savoir ».

Nous mettons beaucoup d'importance à gagner la police. Nous étions très-peu avancés à cet égard; mais vous savez que nous avons déjà fait un premier pas. Nous tirions aussi toutes les semaines un extrait du rapport des commissaires du pouvoir exécutif sur la situation de l'opinion dans les départemens.

Je ne sais d'où nous venoit l'opinion que le ministre de la police ne seroit pas éloigné lui-même de nous servir, peut-être uniquement de ce qu'il passe pour modéré, et de la guerre que lui faisoient les jacobins. Nous pensions de même du ministre de l'intérieur, et sans doute par la même raison.

Mais c'est dans les conseils que nous avons trouvé plus de facilités. Dès le mois de juin de l'année dernière, il nous fut fait des propositions au nom d'un parti qui se disoit très-puissant. Nous les transmîmes au roi. On offroit de le servir à condition qu'il n'y auroit d'autre changement à la constitution actuelle, que la concentration du pouvoir exécutif dans sa personne. Le roi accepta le service, mais voulut discuter la condition. Il demanda en conséquence qu'on lui envoyât un fondé de pouvoirs. Depuis lors, il n'a cessé de le demander; mais le parti étant beaucoup plus foible qu'il ne s'étoit annoncé, a relâché ses prétentions, sans pourtant y renoncer entièrement. De notre côté, pensant à relever le trône, par le moyen même des deux conseils, nous avons jugé qu'ils resteroient les maîtres d'imposer au roi leurs conditions, et nous n'avons pas insisté sur l'exécution.

Il est parti il y a environ deux mois, quelqu'un qui, à ce que je crois, a porté au roi la liste de membres qui desireroient la monarchie, et dont le nombre s'élève à 184.

Je n'affirme rien sur ce fait. La veille de l'arrestation de notre arrestation, une personne étoit venue proposer de donner encore au roi une soixantaine de membres. Elle s'engageoit à obtenir une déclaration formelle de la part du fils du duc d'Orléans, portant

qu'il ne prétend ni ne prétendra jamais au trône. On l'engageoit de plus à envoyer le jeune prince auprès du roi; mais on exigeoit une foule de conditions. Vous sentez que nous écoutons tout, que nous promettons tout, sans prendre pourtant d'engagement formel.

L'importance dont il pouvoit être pour nous de gagner les corps attachés aux différens services à Paris, ne nous avoit pas permis de négliger cette mesure. Nous avions eu quelque succès d'un côté, et il faut bien que nous nous flattassions d'un plus grand, puisque c'est à l'occasion des démarches où cet espoir nous a entraînés, que nous avons été arrêtés.

Plusieurs de nos agens s'occupent des administrations particulières.

Un d'eux même m'a dit être sûr que dix présidens d'administrations d'administrations municipales étoient gagnés; mais il ne faut pas ajouter une foi entière à ce dire; les royalistes se sont toujours fait illusion sur le nombre de leurs partisans.

Il faut faire tourner à l'avantage du gouvernement la découverte du complot actuel, et lui mettre entre les mains les fils sur lesquels on pourra en tracer d'autres.

Je vais ébaucher cette dernière partie, et je dirai ensuite mon opinion sur l'autre.

Il va arriver deux choses. La première que les royalistes qui pensent que le gouvernement ne tient que les chefs de la conspiration, et rien du tout de la conspiration même, et qui en même-tems sont attachés aux principes de modération sur lesquels est fondé notre plan, vont vouloir le continuer.

En conséquence il proposeront au roi et aux anglais d'envoyer tout uniment un ou plusieurs nouveaux agens pour nous remplacer, en marchant sur nos traces, mais avec plus de précautions encore.

L'autre chose, c'est qu'un parti royaliste, qui croit qu'il est impossible de renverser le gouvernement autrement que par les excès, fort de notre mauvais succès, va se présenter en même-tems à Londres et à Blankenbourg, pour demander qu'on lui remette des moyens dont nous allions faire un si mauvais usage, posant que par l'aïdance qu'il contractera avec les jacobins, ces hommes énergiques, il ramènera en France par la terreur, le rétablissement du trône. Ce parti seroit le plus à Londres, s'il étoit à Blankenbourg; mais il n'est pas sûr qu'il le soit dans cette dernière, et d'ailleurs le ministère anglais, pour ne pas paroître sur les moyens, laissera faire.

A cette longue explication, j'ai encore un mot à ajouter. Il existe un parti extérieur, qui compte sur l'appui futur de l'Espagne.

A la tête de ce parti sont MM. de la Vauguyon et d'Antraigue. Je donnerai leurs moyens de correspondance avec l'intérieur. Ce parti croit avoir pour lui le roi d'Espagne, et entr'autres particuliers le marquis de Las Casas.